

licenciement pour faute grave

Par tomk, le 10/04/2013 à 10:57

Quelles sont les raisons pour etre licencier pour faute grave en tant qu'hotesse de caisse? Car j'ai étais licenciée pour faute grave car j'ai dis à un client que le magasin était fermé.

Par P.M., le 10/04/2013 à 11:32

Bonjour,

La faute grave est celle qui est d'une telle importance qu'elle empêche le maintien du contrat de travail même le temps du préavis, en revanche, elle n'est pas précisément définie et le Conseil de Prud'Hommes, s'il en était saisi devrait en apprécier en tenant compte du contexte et de l'ancienneté, éventuellement des antécédents disciplinaires...

Par tomk, le 10/04/2013 à 11:46

Moi j'ai 24 ans et j'ai pas envie d'avoir une faute grave dans mon dossier à cause d'une bétisse.

Déja le magasin ferme à 19h15.Le client est arrivé vers 19H15, il s'est présenté a l'accueil pour récuperer son caddy préparer a l'avance (sur internet). Il n'y avait personne a l'accueil du coup il s'est dirigé vers moi pour avoir son caddy car j'etais la 1ere caisse et je lui ai simplement dis que le magasin etait fermé. Je n'ai pas a m'occuper des courses internet et j'aurais du fermer ma caisse a 19H10 or je suis restée car il y avait beaucoup de monde. Puis-je etre licencier pour un autre motif si il y a Prud'Homme?

Par P.M., le 10/04/2013 à 12:35

Je ne sais pas de quel dossier vous parlez, si c'est celui interne à l'entreprise cela n'a pas de grande conséquence ensuite...

Le Conseil de Prud'Hommes peut juger qu'il n'y a pas de faute grave ou même aller jusqu'à considérer qu'il n'y a pas de cause réelle et sérieuse de licenciement...

En tout cas merci pour votre attention car j'espère que ce ne sont pas de simples signes de civilité qu'il a manqué à la réponse au client et qui aurait pu l'adoucir...

Par tomk, le 10/04/2013 à 13:58

Le pire c'est que le client ne s'est pas plaint de moi au directeur, il est revenu le lendemain prendre ses courses.

et en plus il s'est fait offrir son caddy et un bon d'achat du magasin. J'ai dis a mon patron que j'irais m'excuser au client mais il n'a rien voulu savoir.

Par **P.M.**, le **10/04/2013** à **15:32**

Encore merci pour votre attention...

En tout cas l'employeur a bien été mis au courant de la conversation et des propos...

Il faudrait aussi connaître le motif indiqué dans la lettre de licenciement...

Vous ne précisez pas non plus si vous étiez assistée lors de l'entretien préalable...